



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de SOUPPES-SUR-LOING

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

**Date
convocation :**
12/09/2017

**Date
d'affichage :**
12/09/2017

**Nombre de
conseillers :**
29

En exercice :
28

Présents :
17 (19)

Procurations :
3

Votants :
20 (22)

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de SOUPPES SUR LOING, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Pierre BABUT, Maire.**

Etaient Présents :

Monsieur BABUT Pierre, **Maire**

MM. VILETTE Nathalie, CAMMARATA Gérard, KAYSER Patricia, POUJADE Jean-Yves, **Adjoint au Maire**

MM. LECOINTRE Roger, BERRY Claude, MONOD Pierre, BISSON Brigitte, ROBLAIN Maurice, DUPONT Marie-Claude, FROT Yvonne, BAPTISTA Alain, MARTIN Patrice (arrivée à 18h55), OLIVIERO Patricia, RETIF Françoise, GRAINE Assia, PEREIRA Serge (arrivée à 18h55), LEBOIS Eliette, **Conseillers Municipaux.**

Absents excusés : MM. VILFLOSE Annie (pouvoir à Mme RETIF), PREVOST Denis (pouvoir à M. BABUT), COUPE Jean-Paul, BRABANT Michel, De LOUVIGNY Agathe, (pouvoir à Mme KAYSER),

Absents : MM. COCHEPIN Philippe, MEUNIER Noëlle, BRENIAUX Pascal, KERMARREC Thierry.

Secrétaire de séance : Madame GRAINE Assia

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2017
3. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

FINANCES

4. Réhabilitation de l'école du Centre : attribution et autorisation de signature pour le marché à procédure adaptée
5. Réhabilitation de la salle polyvalente : attribution et autorisation de signature pour le marché à procédure adaptée
6. Subvention exceptionnelle à la section Chorale de l'Association Amitié, Loisirs et Culture
7. Restauration scolaire : fixation des tarifs des repas pour l'année scolaire 2017-2018
8. Logement 1 Rue Carnot : fixation du loyer

URBANISME

9. Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art avec la SAPRR
10. Acquisition des parcelles BH 190, BK 51, E 353, ZE 103 et AY

PERSONNEL

11. Création de poste

DIVERS

12. Motion de soutien pour l'hôpital de Nemours

POINT D'INFORMATION ET COMMUNICATION DU MAIRE
INTERVENTIONS DES ELUS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Assia GRAINE a été désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 juin 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du 27 juin 2017.

3. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

N° d'ordre	Date de l'acte	Nature de l'acte
20/2017	16/03/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré sections B 1003, B 116, B 117, B 118, B 125, B 126, B 127, B 128, B 129, B 130
21/2017	23/03/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré sections AD 147, AD 321, AD 322, AD 35, AD 36, AD 42, AD 424
22/2017	23/03/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré section AR 341
23/2017	23/03/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré sections BE 407, BE 409
24/2017	24/04/2017	Portant dissolution de la régie d'avance pour le remboursement des cautions de l'aire d'accueil des gens du voyage
25/2017	24/04/2017	Portant dissolution de la régie de recettes des droits de place sur l'aire d'accueil des Gens du voyage et Terrasses
26/2017	17/05/2017	MAPA N° 2017-03 d'un montant de 122 487,84 € TTC pour la réhabilitation de la Poste
27/2017	17/05/2017	MAPA 2017-04 d'un montant de 83 916,14 € TTC pour la réhabilitation de la Base de Loisirs
28/2017	17/05/2017	MAPA 2017-05 d'un montant de 142 952,26 € TTC pour la réhabilitation de l'Espace Culturel
29/2017	17/05/2017	MAPA 2017-06 d'un montant de 53 364,61 € TTC pour la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs
30/2017	17/05/2017	MAPA 2017-07 d'un montant de 60 394,18 € TTC pour la réhabilitation du Parc Animalier
31/2017	17/05/2017	MAPA 2017-08 d'un montant de 100 680,11 € TTC pour la réhabilitation du Camping Municipal
32/2017	17/05/2017	MAPA 2017-09 d'un montant de 16 684,89 € TTC pour la réhabilitation des Services Techniques
33/2017	17/05/2017	MAPA 2017-10 d'un montant de 28 874,77 € TTC pour la réhabilitation de l'Ecole maternelle Carnot
34/2017	17/05/2017	MAPA 2017-11 d'un montant de 8 991,72 € TTC pour la réhabilitation de l'abri bouliste
35/2017	29/06/2017	Contraction d'un prêt de 380 000 € TTC pour la maison de santé pluri-professionnelle
36/2017	10/08/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré sections AE 318 , AE 320
37/2017	10/08/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré sections AL 143 , AL 144, AL 145
38/2017	10/08/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré section AT 1
39/2017	10/08/2017	Renonciation à préempte le bien cadastré sections BH 353 , BH 363
40/2017	17/08/2017	Renonciation à préempter le bien cadastré section AD 282

FINANCES

La parole a été donnée à Monsieur Gérard CAMMARATA, Adjoint au Maire en charge des finances.

4. Réhabilitation de l'Ecole du Centre : attribution et autorisation de signature du marché à procédure adaptée

Il a été rappelé au Conseil Municipal que lors de sa séance du 27 juin 2017, il a décidé pour la réhabilitation de l'Ecole du Centre le lancement de la consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ARMONI Architecture – 77140 Nemours.

Les travaux ont été décomposés en 8 lots.

10 offres ont été déposées. La commission MAPA, réunie le 5 septembre 2017 propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue H.T
1	Injection et reprise en sous-œuvre	SOLINJECTION	1 235 186,15 €
2	Gros œuvre	AUCUNE OFFRE	-
3	Menuiseries bois	DEQUIROT CHARPENTE	90 731,35 €
4	Menuiseries aluminium	DEQUIROT CHARPENTE	10 710,00 €
5	Isolation / Cloisonnement	VOYARD JUAN CARLOS	111 600,00 €
6	Electricité	SSE	67 715,00 €
7	Plomberie / Chauffage	CPCE	19 109,23 €
8	Peinture / sols souples / nettoyage	AEC	102 020,98 €
Montant total du marché			1 637 072,71 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché réhabilitation de l'école du Centre et à signer tout document relatif à ce marché pour un montant de 1 637 072,71 €.

Monsieur le Maire a précisé au Conseil Municipal que la location des classes modulaires (450 000 € pour deux années) ne serait pas prise en charge par les assurances hormis un geste commercial de 50 000 €.

5. Réhabilitation de la salle polyvalente : attribution et autorisation de signature du marché à procédure adaptée

Il a été rappelé au Conseil Municipal que lors de sa séance du 27 juin 2017, il a décidé pour la réhabilitation de la salle polyvalente le lancement de la consultation des entreprises selon la procédure des marchés adaptés.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ARMONI Architecture – 77140 Nemours.

Les travaux ont été décomposés en 6 lots.

9 offres ont été déposées. La commission MAPA, réunie le 5 septembre 2017 propose au Conseil municipal, au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et la valeur technique (60%), d'attribuer les lots comme suit :

Lot	Dénomination	Entreprise retenue	Montant de l'offre retenue H.T
1	Injection et reprise en sous-œuvre	SOLINJECTION	261 038,00 €
2	Gros œuvre	AUCUNE OFFRE	-
3	Isolation / Cloisonnement	REGIS DENEUVILLE	19 365,40 €
4	Electricité	SSE	1 850,00 €
5	Plomberie / Chauffage	BERNARD AVRIL SAS	444,60 €
6	Peinture / sols souples / nettoyage	AEC	21 364,94 €
Montant total du marché			304 062,94 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- d'attribuer les lots aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché de réhabilitation de la salle polyvalente et à signer tout document relatif à ce marché pour un montant de 304 062,94 €.

6. Subvention exceptionnelle à la section Chorale de l'Association Amitié, Loisirs et Culture

La section Chorale tient traditionnellement un stand de restauration lors du Marché de Noël. Les bénéfices rapportés lors de ce week-end lui permettent notamment de rémunérer le chef de chœur. Cette manifestation n'ayant pas eu lieu en décembre 2016 suite aux inondations, la section Chorale n'est plus en mesure de régler la prestation de cet intervenant.

Compte tenu de ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la section Chorale.

La dépense sera inscrite au compte 6574 du budget communal.

7. Restauration scolaire : fixation des tarifs des repas pour l'année scolaire 2017-2018

Lors de sa séance du 26 novembre 2015, le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs des repas du restaurant scolaire :

Maternelle et Élémentaire demi-pensionnaire	3,20 €
Elémentaire (occasionnel)	4,70 €
Extérieur	4,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2017/2018 et confirmer les montants suivants :

Maternelle et Élémentaire demi-pensionnaire	3,20 €
Elémentaire (occasionnel)	4,70 €
Extérieur	4,70 €

8. Logement 1 rue Carnot : fixation du loyer

La Ville dispose d'un logement situé 1 rue Carnot composé d'une cuisine, d'une salle de bains, d'une salle à manger, de deux chambres et d'un bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer à 700 € toutes charges comprises le montant du loyer mensuel. Ce loyer sera révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. L'indice de départ sera l'indice IRL du 2^{ème} trimestre 2017.

9. Convention de gestion et d'entretien de rétablissement sur ouvrage d'art avec la SAPRR

Point retiré de l'ordre du jour suite à une erreur de la SAPRR.

L'ouvrage de franchissement d'A77 au droit du PR2.050 ne se situant pas sur la commune de Souppes-sur-Loing mais sur celle de Chaintreaux, la convention avec la ville de Souppes n'a pas lieu d'être.

18h55 : arrivée de Messieurs Patrice MARTIN ET Serge PEREIRA.

URBANISME

10. Acquisition des parcelles BH 190, BK 51, E 353, ZE 103 et AY 31

Il s'agit d'une acquisition amiable auprès de la SAFER d'un lot de terrains acquis par cette dernière par voie de préemption, sur demande de la commune, à Monsieur Michel RICHARD :

Lieu-dit	Section	N° parcelle	Nature	Surface (m²)
LE PATIS	BH	190	Jardins	320
SOUS LE COURANT DE LESTHUMIERE	BK	51	Bois-taillis	2780
LES DANGERS	E	353	Landes	1718
LES GRES SAINT MARTIN	ZE	103	Terres	2270
LE CHEMIN DE LA MESSE	AY	31	Bois-taillis	595

La localisation de ces parcelles figure aux extraits cadastraux figurés en annexe.

L'acquisition desdites parcelles avec l'intervention de la SAFER est justifiée au titre de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et notamment :

- L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs,
- La protection de l'environnement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du code rural et du code de l'environnement,
- La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes

Vu l'article L 1111-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu le prix de vente fixé à 500 €, soit environ 0,065 € le mètre carré,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- d'acquérir le lot de parcelles mentionnées ci-dessus au prix notifié, soit 500,00 €
- de prendre en charge les frais d'intervention de la SAFER à hauteur de 1 640,00 €
- de charger Maître VOHNOUT, Notaire, de la rédaction de l'acte correspondant
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents et engager les dépenses s'y rapportant

La dépense sera inscrite au compte 2118 du budget communal.

PERSONNEL

11. Création de poste

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et au décret 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique, en qualité de contractuel pour une durée d'un an, au service technique pour assurer les fonctions d'électricien.

DIVERS

12. Motion pour le maintien de l'hôpital de Nemours

La parole a été donnée à Madame Françoise RETIF, conseillère municipale.

Le comité des délégués de services de l'hôpital de Nemours (représentant 43 agents de 19 services) et les organisations syndicales CGT et FO ont adressé une lettre ouverte aux 66 maires et à leurs conseillers municipaux, pour les alerter de la situation catastrophique des hôpitaux et plus particulièrement celui de Nemours.

Dans le cadre d'une politique budgétaire restreinte, les lois dites « Bachelot » de 2009 et la loi Touraine dite de « modernisation de la santé » de 2016, imposent aux établissements de santé une « cure » d'austérité sans précédent, se chiffrant à 4 milliards d'euros d'économies, au niveau national, par la diminution des dotations du Ministère de la Santé et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) d'Ile-de-France.

Dans le sud Seine-et-Marne, cette loi de 2016 a exigé la fusion des trois hôpitaux publics : Montereau-Fault-Yonne, Fontainebleau et Nemours. Le nouvel établissement est nommé : Centre Hospitalier du Sud 77.

En 2018, la situation va s'aggraver par la mise en place du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) qui va intégrer les hôpitaux cités dans la fusion avec l'hôpital de Provins et la Plate-forme Privée et Publique (PP) de Melun. Ce dernier, véritable usine à soins en partie privatisée, sera l'établissement support, de tous les autres hôpitaux.

Cela se traduira par de nouveaux transferts d'activités et la mutualisation des moyens humains, logistiques et financiers sur les 5 hôpitaux. Résultats pour la population : éloignement du lieu de soins, dépassements d'honoraires, réduction des emplois...

Les agents de l'hôpital de Nemours sont très dévoués et très attachés à faire correctement leur travail mais les moyens alloués par l'ARS Ile-de-France sont insuffisants : la construction des 3 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et la mise aux normes des bâtiments des 3 hôpitaux sont réalisés quasiment sur les fonds propres du CH Sud 77, d'où la nécessité de fermer des services, lits et postes hospitaliers.

Les conséquences de cette politique de santé de l'ARS se traduisent déjà sur le terrain par des dégradations de la qualité et de la sécurité de la prise en charges des patients, des résidents et de la population.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la situation critique de l'hôpital de Nemours, il sera proposé au Conseil Municipal de se prononcer pour :

- Le maintien à Nemours de l'hôpital public de proximité avec tous ses services, lits et postes hospitaliers pour soigner sur place la population,
- Le financement par l'agence Régionale de Santé Ile-de-France des 3 EHPAD et la remise aux normes des 3 hôpitaux de tous les postes nécessaires au développement et au bon fonctionnement de l'hôpital de Nemours
- Le maintien de tous les emplois sur l'hôpital de Nemours dans une région déjà sinistrée par le chômage

POINT D'INFORMATION ET COMMUNICATION DU MAIRE INTERVENTIONS DES ELUS ET QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Madame VILETTE, Adjointe au Maire, en charge des affaires scolaires

Point sur la rentrée scolaire :

- La rentrée s'est globalement bien passée. On déplore une fermeture de classe à l'Ecole Élémentaire du Boulay et une augmentation des effectifs dans les classes due à la sortie de la zone d'éducation prioritaire.
- Rentrée sereine au niveau du collège avec une volonté affichée de l'équipe pédagogique d'être encore plus rigoureuse
- Restauration scolaire : inscription tardive des familles. Nette diminution du nombre de factures impayées : la Trésorerie de Château-Landon dispose d'un service contentieux efficace.

Intervention de Monsieur CAMMARATA, Adjoint au Maire en charge des finances

- Le prochain Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing aura lieu lundi 25 septembre à 19h30 à Egreville avec à l'ordre du jour le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Débat entre Madame KAYSER, Adjointe au Maire, Mesdames DUPONT et FROT et Monsieur le Maire sur les modalités d'attribution des aides sociales, le fonctionnement de l'épicerie sociale et la nécessité de revoir le système.

Intervention de Madame KAYSER, Adjointe au Maire, en charge des Fêtes et Cérémonies

- La Ville dispose d'une application gratuite Smartphone « Neocity Souppes sur Loing » qui a pour objectif de prévenir en temps réel des alertes (météo, travaux...) sur le territoire communal.
- Marché de Noël : recherche d'un photographe et d'un charcutier, spécialiste de la choucroute.

Intervention de Monsieur POUJADE, Adjoint au Maire, en charge des travaux

Voirie :

- Suite aux inondations : intervention sur la voirie rue Héroët, route des Varennes, rue Victor Hugo, place de la République, trottoirs de la rue de la République, rue et impasse du Martinet. Ces travaux sont subventionnés à 80%.
- Sur le budget voirie, intervention rue de Nemours pour supprimer un flash et Rue Pasteur
- En collaboration avec l'Agence Routière Territoriale, aménagement d'un cheminement piéton éclairé le long de la route départementale 30 (vers AUCHAN).

Réhabilitation des bâtiments suite aux inondations :

- La réhabilitation de la plupart de bâtiments sinistrés lors des inondations est achevée ou le sera dans une quinzaine de jours hormis l'espace culturel (problème de désamiantage avant intervention), l'école du centre et la salle polyvalente (début des travaux le 27/09), et la bibliothèque (début des travaux de réhabilitation et d'extension le 25/10)

Maison pluri-professionnelle de santé :

- Le premier rendez-vous avec les entreprises pour la construction de la maison de santé est fixé au 17 octobre.

Trois chantiers importants vont donc se dérouler simultanément autour de la place de l'église (l'école, la bibliothèque et la maison de santé).

Travaux SNCF :

- D'importants travaux seront réalisés par la SNCF entre Moret et Montargis et vont nécessiter la fermeture totale du passage à niveau n° 17 (Cercanceaux) et partielle du passage à niveau n° 15 (rue du 21 août) entre 20h30 et 5h les semaines 49,50 et 51 en 2017 et semaines 1 et 2 en 2018.

Installation de caméras de vidéo-protection :

- L'étude étant faite, un bilan complet pour l'alimentation électrique des caméras est en cours par la société EIFFAGE pour entreprendre les travaux dans les meilleurs délais

Intervention de Madame RETIF, conseillère municipale

Jardins communaux :

- 5 personnes se sont inscrites pour exploiter les parcelles. Pour le moment, une seule cabane commune est disponible. Madame RETIF a un contact pour obtenir une subvention permettant d'équiper chaque parcelle d'une cabane.

Nettoyage d'automne :

- Le collège s'est associé à l'opération nettoyage d'automne qui s'est déroulée le 21 septembre.
- Madame RETIF souhaite programmer une opération de nettoyage avec l'IME de Chancepoix et la Maison Familiale et Rurale.

Intervention de Madame DUPONT, conseillère municipale

- L'assemblée générale de la Gabare aura lieu le 12 octobre à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

Assia GRAINE

